N° d'allocations familiales / Kindergeld-Nr.

k

Familienkasse

Demande d'allocations familiales

Veuillez joindre pour chaque enfant faisant l'objet d'une demande d'allocations familiales, une « annexe enfant ».

Veuillez observer les informations en annexe et la fiche allocations familiales.
Beachten Sie bitte die anhängenden Hinweise und das Merkblatt Kindergeld.

Nombre des « Annexes enfant » ci-jointes : .....

N° de téléphone pendant la journée en cas de questions :
Rückfrage tagsüber unter Nr.:
.....

Antrag auf Kindergeld

Bitte fügen Sie für jedes Kind, für das Kindergeld beantragt wird, eine „Anlage Kind“ bei.
Anzahl der beigefügten „Anlage Kind“: …

1 Données concernant la personne qui fait la demande

Angaben zur antragstellenden Person

Numéro d'identification fiscal de la personne qui fait la demande en Allemagne (si attribué, à remplir obligatoirement)
Steuerliche Identifikationsnummer der antragstellenden Person in Deutschland (soweit vergeben, zwingend auszufüllen)

Nom de famille Familienname	Titre Titel

Prénom Vorname	Event. nom de naissance et nom de famille d'un ancien mariage ggf. Geburtsname und Familienname aus früherer Ehe

Date de naissance Geburtsdatum	Lieu de naissance Geburtsort	Sexe Geschlecht	Nationalité * *(voir notes)* Staatsangehörigkeit * *(siehe Hinweise)*

* si **non** allemande **mais** d'un État de l'UE/EEE, veuillez remplir „Annexe UE“ !
* si **non** d'un État de l'UE/EEE ou Suisse, veuillez joindre le Titre de séjour !

* wenn **nicht** Deutschland, **aber** EU-/EWR-Staat, bitte „Anlage EU“ ausfüllen!
* wenn **nicht** EU-/EWR-Staat oder Schweiz, bitte Aufenthaltstitel beifügen!

Adresse (rue/place, numéro, code postal, lieu de résidence, pays)
Anschrift (Straße/Platz, Hausnummer, Postleitzahl, Wohnort, Staat)

Situation de famille
Familienstand

☐ célibataire / ledig

depuis: / seit: .....

☐ marié/e / verheiratet
☐ divorcé/e / geschieden
☐ veuf/ve / verwitwet
☐ vivant sous un régime de partenariat enregistré / in eingetragener Lebenspartnerschaft lebend
☐ partenariat civil dissous / aufgehobene Lebenspartnerschaft
☐ vivant durablement séparé/e / dauernd getrennt lebend

2 Informations concernant le/la conjoint(e) ou partenaire civil ou concernant l'autre parent biologique ou beau-parent dans le ménage commun

Angaben zum/zur Ehepartner(in) bzw. eingetragenen Lebenspartner(in) oder zum anderen leiblichen Elternteil bzw. Stiefelternteil im gemeinsamen Haushalt

Numéro d'identification fiscal en Allemagne (si attribué, veuillez saisir)
Steuerliche Identifikationsnummer in Deutschland (soweit vergeben, bitte ausfüllen)

Nom de famille Familienname	Prénom Vorname	Titre Titel

Date de naissance Geburtsdatum	Nationalité Staatsangehörigkeit	Sexe Geschlecht	Event. nom de naissance et nom de famille d'un ancien mariage ggf. Geburtsname und Familienname aus früherer Ehe

Adresse, si différente du demandeur, par exemple en cas de séjour ultérieur dans le pays ou à l'étranger (rue/place, numéro, code postal, lieu de résidence, pays)
Anschrift, wenn abweichend von antragstellender Person, z. B. bei weiterem Wohnsitz im In- oder Ausland (Straße/Platz, Hausnummer, Postleitzahl, Wohnort, Staat)

KG 1-fr - 01.25 - Stand September 2025

3 Informations concernant le mode de paiement

Angaben zum Zahlungsweg

IBAN
IBAN

BIC
BIC

Banque, établissement financier (évent. aussi la succursale)
Bank, Finanzinstitut (ggf. auch Zweigstelle)

Détenteur/trice du compte est
Kontoinhaber(in) ist

☐ Personne qui fait la demande comme sous 1
antragstellende Person wie unter Nr. 1

☐ Pas la personne qui fait la demande mais :
nicht antragstellende Person, sondern

Nom de famille, prénom
Familienname, Vorname

4 L'avis ne doit pas m'être envoyé, mais à la personne suivante (par ex. conseiller fiscal, avocat, etc.) :

Der Bescheid soll nicht mir, sondern folgender Person (z. B. Steuerberater, Rechtsanwalt, etc.) zugesandt werden:

Nom de famille
Familienname

Prénom
Vorname

Adresse, si différente du demandeur (rue/place, numéro, code postal, lieu de résidence, pays)
Anschrift, wenn abweichend von antragstellender Person (Straße/Platz, Hausnummer, Postleitzahl, Wohnort, Staat)

5 Informations concernant les enfants

Angaben zu Kindern

Pour chaque enfant faisant l'objet d'une demande d'allocations familiales, il faut fournir, remplie, une „annexe enfant“ séparée.
Für jedes Kind, für das Kindergeld beantragt wird, ist eine gesonderte „Anlage Kind“ ausgefüllt einzureichen.

Je perçois déjà des allocations familiales pour les enfants suivants
(également en cas de coordonnées bancaires divergentes, dérivation et remboursement) :
Für folgende Kinder beziehe ich bereits Kindergeld (auch in Fällen der abweichenden Kontoverbindung, Abzweigung und Erstattung):

Prénom de l'enfant, nom de famille évent. différent Vorname des Kindes, ggf. abweichender Familienname	Date de naissance Geburtsdatum	Sexe Geschlecht	Auprès de quelle caisse d'allocations familiales (*Familienkasse*) (n° d'allocations familiales) ? Bei welcher Familienkasse (Kindergeldnummer)?

6 Autres propres enfants pour lesquels une autre personne perçoit des allocations familiales :

Weitere eigene Kinder, für die eine andere Person Kindergeld bezieht:

Prénom de l'enfant, nom de famille évent. différent Vorname des Kindes, ggf. abweichender Familienname	Date de naissance Geburtsdatum	Sexe Geschlecht	Qui perçoit les allocations familiales (nom de famille, prénom) ? Wer bezieht das Kindergeld (Familienname, Vorname)?	Auprès de quelle caisse d'allocations familiales (*Familienkasse*) (n° d'allocations familiales) ? Bei welcher Familienkasse (Kindergeldnummer)?

Je certifie que toutes les données (annexes incluses) sont complètes et authentiques. Je sais que je dois communiquer à la Caisse d'allocations familiales (*Familienkasse*), immédiatement, toutes les modifications qui sont importantes pour le droit aux allocations familiales. J'ai pris connaissance de la fiche informative sur les allocations familiales (disponible à www.familienkasse.de)**.**

Ich versichere, dass alle Angaben (auch in den Anlagen) vollständig sind und der Wahrheit entsprechen. Mir ist bekannt, dass ich alle Änderungen, die für den Anspruch auf Kindergeld von Bedeutung sind, unverzüglich der Familienkasse mitteilen muss. Den Inhalt des Merkblattes Kindergeld (zu finden unter www.familienkasse.de) **habe ich zur Kenntnis genommen.**

Remarque sur la protection des données :

Vos données sont traitées conformément aux §§ 31, 62 à 78 de la loi allemande relative à l'impôt sur le revenu et aux réglementations du code fiscal ou en vertu de la loi relative aux allocations familiales et du code social. La finalité du traitement des données est le contrôle de votre droit aux allocations familiales. Vous trouverez plus d'informations sur le traitement de vos données par la caisse d'allocations familiales et sur vos droits en vertu des articles 13 à 22 du RGPD sur Internet sur le site web de votre caisse d'allocations familiales (sur : www.arbeitsagentur.de/datenschutz-familienkasse), sur laquelle vous trouverez également les coordonnées de la personne responsable du traitement. Les dossiers des allocations familiales sont en règle générale conservés pendant 6 ans après la fin du versement des allocations familiales.

Hinweis zum Datenschutz:

Ihre Daten werden gemäß der §§ 31, 62 bis 78 Einkommensteuergesetz und der Regelungen der Abgabenordnung bzw. aufgrund des Bundeskindergeldgesetzes und des Sozialgesetzbuches verarbeitet. Zweck der Verarbeitung der Daten ist die Prüfung Ihres Anspruchs auf Kindergeld. Nähere Informationen über die Verarbeitung Ihrer Daten durch die Familienkasse und zu Ihren Rechten nach Artikel 13 bis 22 der Datenschutz-Grundverordnung erhalten Sie im Internet auf der Seite Ihrer Familienkasse (zu finden unter www.arbeitsagentur.de/datenschutz-familienkasse), auf der auch die Kontaktdaten der/des Datenschutzbeauftragten bereitgestellt sind. Kindergeldakten werden in der Regel nach dem Ende der Kindergeldzahlung noch für 6 Jahre aufbewahrt.

Date
Datum

.....

Signature du demandeur ou du représentant légal
Unterschrift der antragstellenden Person bzw. der gesetzlichen Vertretung

Je donne l'autorisation au versement de l'allocation familiale au demandeur ou à la demanderesse.
Ich bin damit einverstanden, dass das Kindergeld zugunsten der antragstellenden Person festgesetzt bzw. bewilligt wird.

Date
Datum

.....

Signature de la personne mentionnée au point 2 ou de son représentant légal
Unterschrift der unter Punkt 2 genannten Person bzw. deren gesetzlichen Vertretung

Supprimer toutes les entrées | **Imprimer** | **Sauvegarder**

Informations concernant la demande d'allocations familiales et l'annexe enfant

Veuillez remplir soigneusement et de manière bien lisible le formulaire de demande et l'annexe enfant et cochez les cases exactes. N'oubliez pas votre signature ! Si vous êtes mineur, votre représentant légal doit signer pour vous.

Faites aussi signer la demande par le conjoint ou partenaire vivant conjointement avec vous dans un ménage / autre parent s'il est d'accord que vous perceviez les allocations familiales. S'il n'y a pas d'accord, veuillez-le communiquer à la caisse d'allocations familiales (*Familienkasse*). Si l'ayant droit a été fixé par la justice, veuillez joindre la décision.

Sachez que votre demande ne peut être traitée que si elle a été entièrement remplie. Concernant les documents à produire pour l'investigation relative à l'octroi des allocations familiales, certains éléments des documents facultatifs (p. ex. notes scolaires sur un bulletin) peuvent être masqués.

Depuis le 01/01/2016, la condition pour le droit aux allocations familiales est que l'ayant droit et l'enfant soient identifiés par les numéros d'identification fiscale qui leur ont été attribués (art.139b du code fiscal allemand). Depuis 2008, toute personne qui est saisie dans le registre de la population en Allemagne avec une résidence principale ou une résidence exclusive se voit attribuer un numéro d'identification fiscale. Les personnes non saisies selon le droit relatif à l'enregistrement, mais soumises à l'imposition en Allemagne, reçoivent également un numéro d'identification fiscale.

Vous trouverez votre numéro d'identification fiscale et celui de votre enfant dans le courrier d'information de l'Office central fédéral des impôts *(Bundeszentralamt für Steuern)*. Votre numéro figure également sur l'attestation électronique de versement d'impôts sur le revenu de votre employeur ou sur votre avis d'impôts sur le revenu. Au cas où vous ne trouveriez pas votre numéro d'identification fiscale dans les documents mentionnés, vous avez la possibilité de demander un nouvel envoi à l'aide du formulaire d'entrée du portail Internet de l'Office central fédéral des impôts **www.bzst.de**. La communication du numéro d'identification fiscale est effectuée par écrit de la part de l'Office central fédéral des impôts. Pour des raisons de droit relatif à la protection des données, ce numéro ne peut être communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Si vous déménagez de l'étranger en Allemagne, vous recevez automatiquement de l'Office central fédéral des impôts votre numéro d'identification fiscale par la poste si vous vous êtes inscrits auprès du bureau de déclaration de résidence. Le numéro d'identification fiscale de votre enfant est envoyé immédiatement après la naissance à son adresse d'enregistrement. Pour les enfants qui séjournent entre-temps à l'étranger, mais qui ont reçu déjà un numéro d'identification fiscale en Allemagne, veuillez indiquer le numéro d'identification fiscale reçu en Allemagne. Si aucun numéro d'identification fiscale n'est attribué en Allemagne pour l'enfant, par exemple parce qu'il vit dans un autre pays de l'UE, l'enfant est à identifier d'une autre manière appropriée à l'aide des caractéristiques d'identification personnelle et des documents en usage dans les pays respectifs. Votre caisse d'allocations familiales vous communiquera la liste des justificatifs que vous nécessitez.

Vous trouverez les réponses à d'autres questions relatives au numéro d'identification fiscale comme conditions de droit sous **www.bzst.de**.

Limitation des versements
Les allocations familiales établies ne sont versées rétroactivement que pour les six derniers mois précédant le début du mois au cours duquel la demande d'allocations familiales est parvenue à la Caisse d'allocations familiales (art. 70 par. 1 lettres 2 et 3 de la loi relative à l'impôt sur le revenu, EStG).

Demande d'allocations familiales

Concernant 1 et 2 :
Informations concernant la personne requérante et le/la conjoint(e) ou partenaire civil ou concernant l'autre parent biologique ou beau-parent dans le ménage commun
Si les deux parents d'un enfant remplissent les conditions pour le droit aux allocations familiales, il faut inscrire comme personne qui fait la demande le parent qui, selon la volonté des deux parents, doit percevoir les allocations familiales. Pour la situation de famille, il ne faut cocher la case « vivant durablement séparé/e » que si, pour les conjoints, au moins un conjoint envisage de maintenir durablement la séparation (cela vaut également pour les partenariats civils).
Veuillez fournir des informations concernant l'autre parent biologique dans l'« annexe enfant » si celui-ci ne vit **pas** dans le ménage commun de la personne requérante.

Nationalité de la personne requérante :
1. Si nationalité **allemande** ou d'un **État de l'UE/EEE ou de la Suisse et** lorsqu'il y a par ex. au moins un parent ou un enfant vivant ou actif à l'étranger ou percevant des prestations étrangères ou lorsqu'un parent est membre des forces de l'OTAN stationnées en Allemagne, veuillez remplir « Dispositif étranger »
2. Si **nationalité non allemande, mais d'un État de l'UE/EEE**, veuillez remplir l'« annexe UE » et le joindre à votre demande ; à moins que l'« annexe étranger » ne soit à joindre en raison du point 1
3. Si nationalité **autre** que la nationalité allemande ou d'un État de l'UE/EEE ou de la Suisse, veuillez joindre le **titre de séjour**

Concernant 4 : L'avis ne doit pas m'être envoyé, mais à la personne suivante
Vous pouvez indiquer ici un(e) destinataire habilité(e) (ex. conseiller(e) fiscal(e), association d'aide aux contribuables, etc.) qui recevra l'avis concernant les allocations familiales.

Annexe enfant

Généralités
Veuillez remplir entièrement l'« annexe enfant ». Lors d'une demande d'allocations familiales effectuée pour un enfant né en Allemagne, l'attestation ou certificat de naissance est à présenter uniquement à la demande de la caisse d'allocations familiales. Si l'enfant est né à l`étranger, la filiation doit être étayée par des documents (p. ex. certificat de naissance étranger).
Pour les enfants âgés de plus de 18 ans, il ne faut remplir l'annexe que s'ils remplissent les conditions particulières nommées dans la fiche relative aux allocations familiales. Il faut joindre les justificatifs correspondants (par ex. sur la formation scolaire ou professionnelle). Pour des enfants adoptés, veuillez joindre la décision d'adoption du tribunal familial.
Les „Autres personnes“ avec lesquelles il existe un rapport de filiation sont : parents, beaux-parents, parents adoptifs, parents nourriciers, grands-parents.

Concernant 1 : Informations concernant l`enfant
Si les enfants vivent en dehors de votre ménage, indiquez la raison (par ex. hébergement chez les grands-parents / dans une famille d'accueil / dans un foyer, en raison de la formation scolaire ou professionnelle, poursuite de la résidence dans le pays ou à l'étranger).

Concernant 2 : Rapport de filiation avec la personne requérante, le/la conjoint(e) ou partenaire civil ou d'autres personnes
En tant qu'« autre personne », indiquez par exemple l'autre parent biologique avec lequel vous ne vivez pas dans le même foyer ou l'autre parent (d'accueil) avec lequel vous ne vivez pas en couple et avec lequel vous vivez dans le même foyer. L'inscription des informations demandées ici est **en tout cas** nécessaire. Si l'autre parent / les parents de l'enfant sont décédés, il faut l'indiquer avec la mention supplémentaire « décédé ». Si la paternité pour un enfant n'a pas été juridiquement constatée, il faut inscrire « inconnu » ou « paternité non constatée ».

Concernant 3 : Informations pour un enfant majeur

Conditions particulières d'ouverture du droit
En vertu de l'article 32, paragraphe 4, phrase 1, de l'EStG (Loi allemande sur l'impôt sur le revenu), il est possible de prendre en compte un enfant majeur s'il est :

1. Il n'a pas encore 21 ans révolus, ne travaille pas et est déclaré demandeur d'emploi auprès de l'agence fédérale pour l'emploi en Allemagne ou
2. S'il n'a pas encore 25 ans révolus et
   a) Est formé pour un métier ou
   b) Se trouve dans une période de transition d'au plus quatre mois ou
   c) Ne peut pas commencer ou continuer une formation professionnelle faute de place de formation ou
   d) Accomplit un service volontaire régulier ou
3. N'est pas en mesure en raison d'un handicap physique ou mental de subvenir à ses besoins lui-même; la condition est que le handicap soit survenu avant ses 25 ans révolus (sans limite d'âge).

Concernant 5 : Activité dans le service public
„Activité dans le service public“ signifie une activité en tant que fonctionnaire / pensionnaire / employé d'un Land, d'une commune, d'une association communale ou d'une autre entité, établissement ou fondation de droit public ou comme juge, soldat professionnel ou soldat temporaire.
En fait partie aussi l'activité exercée chez un employeur privé dans la mesure où, pour cela, des membres du service public ont été congédiés. Ne font partie du service public les communautés religieuses de droit public (églises, y compris les congrégations religieuses, hôpitaux, écoles, jardins d'enfant religieux, etc.) ainsi que les associations centrales / membres de l'organisation indépendante d'aide sociale et les institutions qui lui sont rattachées.

Concernant 6 :
Droit à une prestation en espèce d'un service situé en dehors de l'Allemagne ou d'un service intergouver-nemental ou supranational
Il faut inscrire ici par exemple les droits à des prestations familiales pour des enfants qui existent à l'étranger ou des droits à des prestations liées aux enfants de l'administration employeur (par ex. l'Union Européenne).

Concernant 7 :
Est-ce que vous, ou une autre personne qui a un rapport de filiation avec l'enfant, travaillez ou avez travaillé les 5 dernières années avant de faire la demande : (…)
Il faut répondre aux questions 7a ou 7b par « oui » si votre conjoint(e) ou partenaire civil ou une autre personne avec laquelle l'un des enfants a un rapport de filiation est ou a été actif dans un service diplomatique ou consulaire.

Vous trouverez des informations détaillées sur les allocations familiales sur Internet sous www.bzst.de ou sous www.familienkasse.de.